

Nos Institutions,—Notre Langue,—Nos Lois.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

ST-HYACINTHE, 25 FÉVRIER 1905

A Propos d'Enseignement

Plusieurs de ceux qui s'occupent des réformes de l'enseignement en ce pays aiment à prôner les institutions de nos voisins comme étant plus profitables que les nôtres.

Eux seuls auraient la juste notion de ce qu'il convient d'enseigner à la jeunesse ; à côté de leur système, nous ne serais qu'une vieille routine, dont il importe de débarrasser la province le plus tôt possible.

Cet enthousiasme pour les institutions étrangères est passé à l'état de maladie. En certains milieux, on est devenu tout mépris pour ce qui est de nous, et tout engouement pour ce qui vient de l'étranger.

Loin de nous l'idée de désapprendre complètement ce qui vient d'ailleurs ; il y a souvent des méthodes nouvelles dont nous pouvons faire notre profit.

Mais, nos méthodes d'enseignement offrent aussi leurs côtés avantageux qu'il est urgent de sauvegarder.

Pendant que les nôtres vantent les écoles américaines et réclament pour la province de Québec de pareilles institutions, des plaintes s'élèvent des Etats Unis même, contre le régime en vigueur là-bas. De l'aveu des gens de ce pays, la perfection en matière éducative n'habite point sous le drapeau étoilé.

L'« Ave Maria », revue américaine, dénonce dans son numéro du 28 janvier, la surcharge des programmes dans l'enseignement primaire, aux Etats-Unis.

« Il y a sans doute beaucoup à dire, écrit-elle, en faveur de telle ou telle matière insérée dans le programme des écoles primaires, depuis vingt-cinq ans ; mais il est un fait indiscutable, en ce qui concerne le résultat tangible de la multiplicité des livres de classe, et c'est l'opinion exprimée par les journalistes, les marchands et les hommes de profession de ce pays : que les jeunes gens qui ont gaspillé leur temps à acquérir un misérable vernis de vingt connaissances accessoires, sont assez souvent incapables de rédiger une lettre avec une correction grammaticale convenable, ou d'écrire sous dictée une page qui ne soit pas parsemée d'impardonnables fautes d'orthographe. »

Quelle humiliante confession ! Voilà une révélation qui pourrait donner à réfléchir à plusieurs. On oublie trop, par exemple, qu'un collègue classique n'est pas destiné à former des petites encyclopédies ambulantes et qu'on s'expose à manquer le but en voulant trop entreprendre. C'est surtout à la formation que l'on doit viser, plutôt qu'à l'érudition.

L'exemple ci haut prouve amplement le danger de cette prétention maladroite.

Qu'il y ait des écoles techniques, tant mieux. Nous aimerions en voir s'élever pour toutes les branches de l'industrie. Mais il est nécessaire que l'on ne convertisse pas tous nos collèges classiques en établissements de ce genre.

Beaucoup d'hommes supérieurs sont sortis de nos collèges classiques ; d'autres sont en préparation, qui seront appelés, un jour, à rendre au pays des services signalés.

Conservons ces établissements où l'on inspire encore de l'idéal, où l'on n'habite pas la jeunesse au seul terre-à-terre des affaires, pour que l'on puisse toujours, au besoin, lorsqu'ils grands devoirs et les réels dévouements s'imposent, trouver de l'écho dans les âmes.

Les coteries, filles de l'intérêt privé, de l'égoïsme, ont causé bien du tort au pays depuis quelques années. Loin de s'arrêter, ce courant prend des proportions alarmantes. Signe que nous avons besoin plus que jamais de caractères élevés, de virilité chrétienne. Ces vertus civiques, c'est surtout dans les collèges classiques qu'elles germent.

Conservons nos établissements dans leur esprit d'autrefois. Y opérer des changements trop contraires à leur destinée serait créer des hybrides, incapables de donner au pays des citoyens comme il en exige.

Améliorons nos méthodes, mais ne détruisons pas, à la légère, celles qui ont rendu des services éminents. Commençons par le conseil le moraliste, ne recherchons pas les changements trop brusques. De notre état actuel on pourrait dire avec lui :

« De celui-ci contentez-vous, « De peur d'en rencontrer un pire. »

ARGENT POUR PELLETIERES
Nous payons comptant pour toutes sortes de pelletteries. En nous les envoyant vous épargnez le profit des intermédiaires. Ecrivez pour notre liste de prix et notre lettre de marche. Ecrivez des aujourd'hui, vu qu'il est probable que le marché sera en baisse avant peu.

REVILLON BROS L.T.D.
134 rue McGill, Montréal.
11-18-25 t.

CA ET LA

En certaines parties de la Chine, non seulement on fouette les élèves quand ils ne passent pas leurs examens avec succès, mais on fouette également leurs instituteurs ou institutrices.

Voilà, certes, du nouveau à proposer pour les réformateurs à tous crins de notre système scolaire.

Nous ne doutons pas que cette innovation puisse faire plaisir aux élèves à certaines heures ; mais, avec le salaire déjà minime que reçoivent nos professeurs et institutrices, il y a lieu de craindre que la mesure ne devienne pas populaire du premier coup, malgré les avantages qui sembleraient en ressortir.

Un journal assure que dans les théâtres de Londres, on pourrait mettre toute la population de Boston, et il y aurait encore des sièges de reste.

Evidemment, les centres où fleurit l'art théâtral ne sont pas ceux où la richesse abonde. Londres a donc deux gloires à revendiquer : ses vastes théâtres, et sa multitude de pauvres, la plus grande agglomération de familles relativement à sa population. Et une crudimini...

Un colloaborateur de « La Vérité », qui signe C. Laflamme, fait une excellente suggestion : celle d'établir des écoles techniques où l'on enseignerait le soin de nos richesses forestières et l'utilisation du bois à tous les points de vue.

Il semble admis partout que les gardes-forestiers ne connaissent que peu ou nullement leur profession, et qu'on ne donne pas à cette dernière une rétribution qui permette de s'assurer des hommes compétents.

Ce serait un moyen, et un excellent, de conserver nos essences forestières.

La forêt diminue chaque année devant la rapacité du marchand de bois. Avec quoi reboisera-t-on, si, dès ce temps, on ne prend les mesures nécessaires pour conserver la richesse nationale ?

On vient d'enterrer, officiellement du moins, l'affaire Syveton.

M. Boucard, juge d'instruction et créature du gouvernement, s'est plié de la façon la plus évidente aux manœuvres qui lui étaient commandées par ses maîtres.

Il a su éviter, pas toujours habilement, il faut l'avouer, les incidents de l'enquête qui compromettaient certains personnages plus que suspects, et que l'opinion publique juge, à son défaut, comme les vrais coupables.

M. Boucard avait rendu une ordonnance de non lieu. M. Syveton, père, le réquérant, a appelé de cette décision à la chambre des mises en accusation qui a confirmé, ainsi que tout le monde s'y attendait, le jugement de la cour inférieure.

Il est évident qu'on ne veut pas connaître et, encore moins, punir les coupables.

Quelques-uns parmi ceux qui ont été mêlés de près à l'affaire n'hésitent pas à déclarer tout haut que cette suspension des procédures est un aveu de crime politique.

M. Barnaby, beau-frère de feu G. Syveton, et Mme Lebaudy ne veulent point désarmer et continuent les investigations.

Le Canada déclare caudiment que tous les ministres du cabinet Whitney ont été élus sans opposition

et félicite les libéraux de s'être tenus sages.

Otte mo' ération est facile à comprendre après la magistrature volée que ce parti vient de recevoir. Ou reste tranquille à beaucoup moins...

La Couleur à Beurre Perfectionnée

de WELLS, RICHARDSON & CO.
PAS DE VASE !
PARFAITEMENT EXEMPTÉ DE TOUTES IMPURETÉS !

Le beurre coloré avec la Couleur à Beurre Perfectionnée de Wells, Richardson & Co. ne prend jamais une teinte rougeâtre ou de brique, mais conserve toujours la belle couleur dorée du beurre de Juin.

ASSUREZ VOUS QU'ON VOUS DONNE LA VÉRITABLE qui est aussi claire que le cristal, qui ne ternit jamais, et qui est vendu avec la garantie formelle d'être plus forte que les autres couleurs. En vente chez tous les pharmaciens, marchands et fournisseurs d'articles pour la fabrication du beurre.

merce exclusif d'un certain idéal ne peut réconcilier avec les choses, mais ne peut on pas conclure de tout cela qu'à Québec comme dans Ontario les écoles séparées sont susceptibles d'être améliorées et que les écoles protestantes ne sont pas moins que les catholiques capables de se trouver imparfaites.

Au surplus, s'il fallait par des statistiques faire voir en laquelle de ces deux provinces l'on a fait le plus d'efforts pour soutenir les écoles publiques, et si l'on peut par ce moyen se faire quelque idée des conditions plus ou moins satisfaisantes où se trouvent placées ces écoles, nous croyons bien que les journalistes d'Ontario ne pourraient s'en réjouir.

Ce travail de statistiques comparées a été fait, il y a deux ans, par M. Magnan, directeur de la revue L'Enseignement Primaire, et il est tout à l'honneur de la province de Québec.

Voyons plutôt. En 1898, la province d'Ontario dépensait pour ses écoles primaires la somme de \$4,043,233 00, pendant que la province de Québec consacrait à cette même œuvre au moins \$4,921,785,00. Si maintenant on fait attention au chiffre de la population de l'une et de l'autre province, l'on constate que pour l'enseignement primaire Ontario dépense \$1.87 par tête, tandis que Québec poussait la générosité jusqu'à y sacrifier \$3.03 par tête.

Que d'ailleurs les catholiques de la province de Québec, qui constituent l'immense majorité de la population de cette province soient plus que tous autres parmi nos concitoyens du Canada zélés et généreux quand il s'agit d'éducation, c'est ce qu'établit encore très nettement le tableau comparatif suivant, et l'on met en regard les dépenses totales encourues par des fins d'enseignement primaire et secondaire dans nos différentes provinces. Ces chiffres sont empruntés aux rapports sur l'état de l'éducation dans les provinces pour l'année 1898-1899.

Québec.....\$5,553,953
Ontario.....4,772,242
Nouveau Brunswick.....508,911
Nouvelle Ecosse.....838,810
Ile du P.-E.....150,859
Colombie Anglaise.....293,255
Manitoba.....723,592
Territoires.....142,455

Dépenses moyenne par tête dans chacune de ces provinces :
Québec—\$3.42.
Manitoba—\$2.93.
Ontario—\$2.21.
Nouvelle-Ecosse.—\$1.83.
Nouveau-Brunswick.—\$1.51.
Colombie Anglaise.—\$1.52.
Ile du Prince Edouard.—\$1.45.
Territoires.—\$0.94.

Ce n'est un secret pour personne que les maîtres et les maîtresses de l'enseignement primaire dans la province de Québec sont assez maltribués et reçoivent un salaire bien inférieur à celui que reçoivent les instituteurs et les institutrices des écoles d'Ontario. Nous dépensons donc, non pas en salaires, mais en frais destinés à améliorer notre système d'instruction publique, beaucoup plus que nos voisins. Et si nous faisons observer ceci, ce n'est pas, certes, pour approuver la façon plutôt mesquine dont on paye ici nos maîtres et maîtresses, car nous estimons que bien récompenser les professeurs est une manière très sûre de s'assurer un bon personnel enseignant, et qu'il est manifestement naïf d'affirmer, comme on le fait trop souvent que, dans nos écoles comme dans nos séminaires, la grandeur du dévouement se mesure sur l'infériorité même des salaires. Mais encore ne faut-il pas non plus supposer une proportion très exacte entre la somme payée et la science donnée, et c'est pourquoi le chiffre des salaires ne peut très sûrement servir de terme de comparaison pour établir la supériorité ou l'infériorité des maîtres de l'enseignement primaire.

C'est beaucoup par le semblé des dépenses et des sacrifices que l'on fait pour organiser l'instruction publique que l'on peut juger de sa valeur et de son efficacité, et à ce point de vue nous l'emportons sur Ontario, mais c'est bien plus encore que les résultats que donne cette instruction, et que l'on constate. Or, ces résultats ils sont ici très satisfaisants, et c'est bien injustement que les partisans de l'école neutre essaient de les déprécier.

Est-ce parce que la proportion des illettrés est plus considérable dans

Québec que dans Ontario que l'on s'aviserait de nier la valeur réelle de notre système d'éducation. Il serait bien étrange, assurément, que l'on jugât de nos écoles par l'instruction de ceux qui ne les fréquentent pas ! Or, nos illettrés, ceux qui ne savent ni lire ni écrire, ce sont précisément du moins pour la plupart, ceux qui n'ont pas pu s'asseoir, ou pas assez souvent, et pas assez longtemps, sur les bancs de nos écoles. Et leur ignorance tient donc à de tout autres causes qu'à l'inefficacité de notre enseignement.

Et l'on sait, d'ailleurs, que nous autres, gens de la province de Québec, nous avons des raisons spéciales de compter parmi nos compatriotes, parmi les anciens surtout beaucoup d'illettrés. Et la faute en est bien plus aux Anglais qui nous ont longtemps marchandé nos libertés scolaires, qu'à notre système d'éducation. Pendant que les Anglais ont bénéficié tout le long du siècle du régime de l'Instruction royale, et de la loi de 1841, et de celle de 1846, nous avons dû refuser d'accepter les écoles neutres, gratuites, contrôlées surtout par le clergé protestant, qu'établissait en ce pays l'Instruction royale de 1800, écoles qui étaient surtout destinées à détruire en l'âme de nos enfants l'esprit français et la foi catholique. Nous eûmes bien, après 1824, les écoles des fabriques, mais nullement soutenues par le budget officiel, elles ne pouvaient que difficilement s'organiser et se développer. La loi de 1841, qui soustrayait à l'influence directe des commissaires électifs la direction de nos écoles, ne donnait pas encore aux Canadiens-français toutes les garanties qu'ils réclamaient en vain depuis si longtemps, et ce n'est, en réalité, que depuis 1846, qu'on vit s'établir, enfin, dans notre pays, les écoles séparées, dans notre pays les écoles séparées, que nous jouissons d'une organisation scolaire vraiment efficace. Ce n'est donc que depuis cinquante ans que nous avons nos écoles catholiques, et serait-il vraiment raisonnable, après cela, d'attribuer une signification sérieuse à cette proportion très considérable d'illettrés que nous avons dans la province de Québec et fait-il s'étonner que les protestants d'Ontario soient, à ce point de vue, en une meilleure situation que nous ?

N'oublions pas d'ailleurs, que le Canadien-français qui pendant le siècle dernier s'est surtout attaché au sol pour le cultiver et à la forêt pour l'abattre, s'est donc appliqué par dessus tout à faire de la colonisation, et à créer sur divers points de notre province des régions agricoles nouvelles. Il s'est dispersé sur les bords du lac St Jean, dans les campagnes du Saguenay, dans les vallées de la Gatineau et de la Métabia, dans les pays situés au nord de Montréal, et dans les cantons de Bellechasse et de l'Est. Isolés souvent, et pauvres, éloignés des centres populeux, ces colons n'ont pu procurer à leurs enfants l'instruction qu'ils souhaitaient leur donner, et il faut bien tenir compte de ces conditions très défavorables et incontrôlables quand on veut apprécier avec justice l'état des choses de l'éducation dans notre province.

(A suivre)

AUX LIEUX - SAINTS
Un incident diplomatique

Paris, 21.—Le consul français de Jérusalem, ainsi que les consuls italien et allemand, ont adressé au gouvernement turc un rapport pour demander la punition des moines grecs coupable, d'avoir exercé des violences sur deux religieux, protégés français, un Italien et un Allemand.

Le gouvernement turc avait refusé d'accueillir le rapport du consul français, donnant à ce dernier le droit de présenter des réclamations découlant du protectorat français en Orient.

La Crise provinciale

La querelle de nos bons rouges bat toujours son plein. Rien d'extraordinaire n'est encore signalé en fait de changement, bien que la date de la convocation des chambres approche.

Toutefois les circonstances permettent d'augurer que M. Parent est en train de racheter son crédit de Premier ministre par la lenteur que ses ennemis mettent à dresser leurs batteries contre sa personne.

M. Weir avait promis, lors de sa turbulente sortie du cabinet que, dans deux jours au plus, M. Gouin serait le chef incontesté du parti libéral de la province. Il y a un mois que cette vantardise a été lancée, sans que l'astre de M. Gouin brille davantage ; il serait même menacé d'éclipse.

Les caucus se sont multipliés en vain. Tout le monde a beaucoup parlé, hors M. Parent, car « c'est là son moindre défaut, » et personne n'agit.

M. Choquette a rentré ses griffes et son fameux journal fantôme, et s'occupe de ses affaires à Ottawa.

Pendant que nos libéraux se boudent et se chamaillent, l'administration de la province languit.

Que ces gens-là se battent tant qu'il leur plaira, c'est chose naturelle et nous n'y avons guère d'opposition. Mais que tout s'en aille à la débandade pendant qu'ils vident leurs chicanes, cela porte préjudice au pays. C'est pourquoi, nous demandons qu'ils aillent se talocher ailleurs.

Ce n'était pas la peine vraiment d'organiser le coup de Jarac de l'autre tome dernier, pour en arriver à cette conduite misérable et scandaleuse.

A Propos des Ecoles Séparées

PAR M. L'ABBE CAMILLE ROY
(Suite)

Certes, nous le reconnaissons volontiers, tout n'est pas parfait dans les écoles de notre province, et il y a encore bien à faire pour les développer. Mais les écoles protestantes d'Ontario sont elles donc en tous points irréprochables ? et pourquoi donc, il y a à quelques semaines encore, les journaux nous appartaient-ils les plaintes, les récriminations violentes de leurs réformateurs ? Et pourquoi donc affirmait-on en ces couplets désolés que les écoles de la grande province sont vraiment trop mal conduites ? Certes, nous n'attaquons pas plus d'importance qu'il ne faut à la prose toujours aigre de ceux qui dénigrent, et que le com-

Québec que dans Ontario que l'on s'aviserait de nier la valeur réelle de notre système d'éducation. Il serait bien étrange, assurément, que l'on jugât de nos écoles par l'instruction de ceux qui ne les fréquentent pas ! Or, nos illettrés, ceux qui ne savent ni lire ni écrire, ce sont précisément du moins pour la plupart, ceux qui n'ont pas pu s'asseoir, ou pas assez souvent, et pas assez longtemps, sur les bancs de nos écoles. Et leur ignorance tient donc à de tout autres causes qu'à l'inefficacité de notre enseignement.

Et l'on sait, d'ailleurs, que nous autres, gens de la province de Québec, nous avons des raisons spéciales de compter parmi nos compatriotes, parmi les anciens surtout beaucoup d'illettrés. Et la faute en est bien plus aux Anglais qui nous ont longtemps marchandé nos libertés scolaires, qu'à notre système d'éducation. Pendant que les Anglais ont bénéficié tout le long du siècle du régime de l'Instruction royale, et de la loi de 1841, et de celle de 1846, nous avons dû refuser d'accepter les écoles neutres, gratuites, contrôlées surtout par le clergé protestant, qu'établissait en ce pays l'Instruction royale de 1800, écoles qui étaient surtout destinées à détruire en l'âme de nos enfants l'esprit français et la foi catholique. Nous eûmes bien, après 1824, les écoles des fabriques, mais nullement soutenues par le budget officiel, elles ne pouvaient que difficilement s'organiser et se développer. La loi de 1841, qui soustrayait à l'influence directe des commissaires électifs la direction de nos écoles, ne donnait pas encore aux Canadiens-français toutes les garanties qu'ils réclamaient en vain depuis si longtemps, et ce n'est, en réalité, que depuis 1846, qu'on vit s'établir, enfin, dans notre pays, les écoles séparées, dans notre pays les écoles séparées, que nous jouissons d'une organisation scolaire vraiment efficace. Ce n'est donc que depuis cinquante ans que nous avons nos écoles catholiques, et serait-il vraiment raisonnable, après cela, d'attribuer une signification sérieuse à cette proportion très considérable d'illettrés que nous avons dans la province de Québec et fait-il s'étonner que les protestants d'Ontario soient, à ce point de vue, en une meilleure situation que nous ?

N'oublions pas d'ailleurs, que le Canadien-français qui pendant le siècle dernier s'est surtout attaché au sol pour le cultiver et à la forêt pour l'abattre, s'est donc appliqué par dessus tout à faire de la colonisation, et à créer sur divers points de notre province des régions agricoles nouvelles. Il s'est dispersé sur les bords du lac St Jean, dans les campagnes du Saguenay, dans les vallées de la Gatineau et de la Métabia, dans les pays situés au nord de Montréal, et dans les cantons de Bellechasse et de l'Est. Isolés souvent, et pauvres, éloignés des centres populeux, ces colons n'ont pu procurer à leurs enfants l'instruction qu'ils souhaitaient leur donner, et il faut bien tenir compte de ces conditions très défavorables et incontrôlables quand on veut apprécier avec justice l'état des choses de l'éducation dans notre province.

(A suivre)

AUX LIEUX - SAINTS
Un incident diplomatique

Paris, 21.—Le consul français de Jérusalem, ainsi que les consuls italien et allemand, ont adressé au gouvernement turc un rapport pour demander la punition des moines grecs coupable, d'avoir exercé des violences sur deux religieux, protégés français, un Italien et un Allemand.

Le gouvernement turc avait refusé d'accueillir le rapport du consul français, donnant à ce dernier le droit de présenter des réclamations découlant du protectorat français en Orient.

C'est beaucoup par le semblé des dépenses et des sacrifices que l'on fait pour organiser l'instruction publique que l'on peut juger de sa valeur et de son efficacité, et à ce point de vue nous l'emportons sur Ontario, mais c'est bien plus encore que les résultats que donne cette instruction, et que l'on constate. Or, ces résultats ils sont ici très satisfaisants, et c'est bien injustement que les partisans de l'école neutre essaient de les déprécier.

Est-ce parce que la proportion des illettrés est plus considérable dans

Lampes Incandescentes

POUVOIR : 300 CHANDELLES.
Brûlant 80 c/2 d'air par 20 c/2 de gaz

Voir les lampes en opération chez : —
E. LAMARCHE,
L. A. BRETON,
L. GUERTIN.

Voir aussi à notre magasin une installation complète.
Une visite est respectueusement sollicitée.

Raymond & Frères,
AGENTS,
ST-HYACINTHE

AGENT DEMANDE

Pour le Clavographe Oliver

Dans les dernières années, il a été vendu au delà de 100,000 de ces machines au prix courant que l'on paie pour les meilleurs Type Writers. Ceci prouve que le clavographe Oliver est de construction parfaite, toute considération de prix à part.

Il a été fondé à Montréal une manufacture où cette machine à écrire est fabriquée exclusivement. Le public peut donc acheter la machine canadienne au prix que se vend la machine américaine sans y ajouter \$25.00 ou \$30.00 pour payer la douane et les autres frais, comme on est obligé de le faire pour les autres machines de haut prix.

Cet avantage mérite toute l'attention des acheteurs en perspective.
Pour informations, s'adresser à la
Canadian Oliver Typewriter Co.,
Temple Bldg.,
Montreal.

La situation devenait grave. La population latine était accrue et une suspension de cérémonie un jour de grande fête risquait d'amener une surexcitation fâcheuse qui pouvait être la source de rixes. Le gouvernement le comprit, et d'abord avec les représentants du gouvernement français et du gouvernement hellénique, réservant la question de droit, on autorisa le diacre grec à passer outre aux coutumes, et à descendre à la grotte. Les religieux français s'inclinèrent.

Le protectorat des Lieux-Saints appartient à la France depuis des siècles. Mais ces Lieux-Saints se trouvent entre les mains des français de toutes les nations. Dans l'incident du 6 janvier, les deux religieux frappés étaient l'un Italien, l'autre Allemand.

Tandis que le premier jour le consulat français demandait le maintien du « statu quo » et le respect des usages établis, ainsi que satisfaction de l'outrage fait à deux religieux de Terre Sainte, de leur côté, les consuls d'Italie et d'Allemagne s'adressaient au gouvernement turc et lui demandaient une enquête judiciaire sur les voies de fait exercées sur deux de leurs sujets respectifs.

La grotte, aux Lieux-Saints, appartient aux catholiques. Les Grecs n'y ont accès que dans les limites d'un règlement très formel. Le jour de leur Noël, l'office est présidé par un patriarche. Le diacre, à leur Noël dernière, était descendu deux fois, et deux fois avait euecensé la grotte. Le patriarche était revenu l'encenser la nuit. Aux termes du règlement cette troisième cérémonie, qu'il accomplit en compagnie des fidèles, est la dernière que le règlement autorise.

Les moines grecs cependant, cette nuit-là, redescendirent par un escalier qui leur était interdit et où le règlement leur fut opposé par les serviteurs. Ils s'irritèrent de cette opposition, conforme aux instructions précises de ces gens ; ils oublièrent le respect dû aux souvenirs sacrés d'un tel lieu, et ils se laissèrent aller à des violences sur les personnes. Deux religieux français furent frappés. On soumit le cas sur-le-champ aux autorités catholiques, et même au mudir ou chef du gouvernement à Bethléem. A six heures du matin arrivaient le gouverneur et le général du consulat général de France. Celui-ci se rendit immédiatement auprès du père custode.

La situation devenait grave. La population latine était accrue et une suspension de cérémonie un jour de grande fête risquait d'amener une surexcitation fâcheuse qui pouvait être la source de rixes. Le gouvernement le comprit, et d'abord avec les représentants du gouvernement français et du gouvernement hellénique, réservant la question de droit, on autorisa le diacre grec à passer outre aux coutumes, et à descendre à la grotte. Les religieux français s'inclinèrent.

Le protectorat des Lieux-Saints appartient à la France depuis des siècles. Mais ces Lieux-Saints se trouvent entre les mains des français de toutes les nations. Dans l'incident du 6 janvier, les deux religieux frappés étaient l'un Italien, l'autre Allemand.

Tandis que le premier jour le consulat français demandait le maintien du « statu quo » et le respect des usages établis, ainsi que satisfaction de l'outrage fait à deux religieux de Terre Sainte, de leur côté, les consuls d'Italie et d'Allemagne s'adressaient au gouvernement turc et lui demandaient une enquête judiciaire sur les voies de fait exercées sur deux de leurs sujets respectifs.

La grotte, aux Lieux-Saints, appartient aux catholiques. Les Grecs n'y ont accès que dans les limites d'un règlement très formel. Le jour de leur Noël, l'office est présidé par un patriarche. Le diacre, à leur Noël dernière, était descendu deux fois, et deux fois avait euecensé la grotte. Le patriarche était revenu l'encenser la nuit. Aux termes du règlement cette troisième cérémonie, qu'il accomplit en compagnie des fidèles, est la dernière que le règlement autorise.

Les moines grecs cependant, cette nuit-là, redescendirent par un escalier qui leur était interdit et où le règlement leur fut opposé par les serviteurs. Ils s'irritèrent de cette opposition, conforme aux instructions précises de ces gens ; ils oublièrent le respect dû aux souvenirs sacrés d'un tel lieu, et ils se laissèrent aller à des violences sur les personnes. Deux religieux français furent frappés. On soumit le cas sur-le-champ aux autorités catholiques, et même au mudir ou chef du gouvernement à Bethléem. A six heures du matin arrivaient le gouverneur et le général du consulat général de France. Celui-ci se rendit immédiatement auprès du père custode.

La situation devenait grave. La population latine était accrue et une suspension de cérémonie un jour de grande fête risquait d'amener une surexcitation fâcheuse qui pouvait être la source de rixes. Le gouvernement le comprit, et d'abord avec les représentants du gouvernement français et du gouvernement hellénique, réservant la question de droit, on autorisa le diacre grec à passer outre aux coutumes, et à descendre à la grotte. Les religieux français s'inclinèrent.

Lampes Incandescentes

POUVOIR : 300 CHANDELLES.
Brûlant 80 c/2 d'air par 20 c/2 de gaz

Voir les lampes en opération chez : —
E. LAMARCHE,
L. A. BRETON,
L. GUERTIN.

Voir aussi à notre magasin une installation complète.
Une visite est respectueusement sollicitée.

Raymond & Frères,
AGENTS,
ST-HYACINTHE

AGENT DEMANDE

Pour le Clavographe Oliver

Dans les dernières années, il a été vendu au delà de 100,000 de ces machines au prix courant que l'on paie pour les meilleurs Type Writers. Ceci prouve que le clavographe Oliver est de construction parfaite, toute considération de prix à part.

Il a été fondé à Montréal une manufacture où cette machine à écrire est fabriquée exclusivement. Le public peut donc acheter la machine canadienne au prix que se vend la machine américaine sans y ajouter \$25.00 ou \$30.00 pour payer la douane et les autres frais, comme on est obligé de le faire pour les autres machines de haut prix.

Cet avantage mérite toute l'attention des acheteurs en perspective.
Pour informations, s'adresser à la
Canadian Oliver Typewriter Co.,
Temple Bldg.,
Montreal.

La situation devenait grave. La population latine était accrue et une suspension de cérémonie un jour de grande fête risquait d'amener une surexcitation fâcheuse qui pouvait être la source de rixes. Le gouvernement le comprit, et d'abord avec les représentants du gouvernement français et du gouvernement hellénique, réservant la question de droit, on autorisa le diacre grec à passer outre aux coutumes, et à descendre à la grotte. Les religieux français s'inclinèrent.

Le protectorat des Lieux-Saints appartient à la France depuis des siècles. Mais ces Lieux-Saints se trouvent entre les mains des français de toutes les nations. Dans l'incident du 6 janvier, les deux religieux frappés étaient l'un Italien, l'autre Allemand.

Tandis que le premier jour le consulat français demandait le maintien du « statu quo » et le respect des usages établis, ainsi que satisfaction de l'outrage fait à deux religieux de Terre Sainte, de leur côté, les consuls d'Italie et d'Allemagne s'adressaient au gouvernement turc et lui demandaient une enquête judiciaire sur les voies de fait exercées sur deux de leurs sujets respectifs.

La grotte, aux Lieux-Saints, appartient aux catholiques. Les Grecs n'y ont accès que dans les limites d'un règlement très formel. Le jour de leur Noël, l'office est présidé par un patriarche. Le diacre, à leur Noël dernière, était descendu deux fois, et deux fois avait euecensé la grotte. Le patriarche était revenu l'encenser la nuit. Aux termes du règlement cette troisième cérémonie, qu'il accomplit en compagnie des fidèles, est la dernière que le règlement autorise.

Les moines grecs cependant, cette nuit-là, redescendirent par un escalier qui leur était interdit et où le règlement leur fut opposé par les serviteurs. Ils s'irritèrent de cette opposition, conforme aux instructions précises de ces gens ; ils oublièrent le respect dû aux souvenirs sacrés d'un tel lieu, et ils se laissèrent aller à des violences sur les personnes. Deux religieux français furent frappés. On soumit le cas sur-le-champ aux autorités catholiques, et même au mudir ou chef du gouvernement à Bethléem. A six heures du matin arrivaient le gouverneur et le général du consulat général de France. Celui-ci se rendit immédiatement auprès du père custode.

La situation devenait grave. La population latine était accrue et une suspension de cérémonie un jour de grande fête risquait d'amener une surexcitation fâcheuse qui pouvait être la source de rixes. Le gouvernement le comprit, et d'abord avec les représentants du gouvernement français et du gouvernement hellénique, réservant la question de droit, on autorisa le diacre grec à passer outre aux coutumes, et à descendre à la grotte. Les religieux français s'inclinèrent.

Le protectorat des Lieux-Saints appartient à la France depuis des siècles. Mais ces Lieux-Saints se trouvent entre les mains des français de toutes les nations. Dans l'incident du 6 janvier, les deux religieux frappés étaient l'un Italien, l'autre Allemand.

Tandis que le premier jour le consulat français demandait le maintien du « statu quo » et le respect des usages établis, ainsi que satisfaction de l'outrage fait à deux religieux de Terre Sainte, de leur côté, les consuls d'Italie et d'Allemagne s'adressaient au gouvernement turc et lui demand

FUMEZ LE TABAC COUPÉ

"ENCORE"

(FEUILLE NATURELLE)

En vente partout **5** cents le gros paquet

Chaque paquet contient un coupon de Primes
CONSERVEZ-LES.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Journal Bi-Hebdomadaire

Est imprimé et publié, en la Cité de St-Hyacinthe, rue Ste-Anne, No 70, par J. DE L. TACHE, domicilié en la dite Cité, de St-Hyacinthe.

ABONNEMENT

\$1.00 par an, Canada et Etats-Unis.

L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque mois. Tout année commencée se paie en entier.

ANNONCES

Première insertion..... 10 centimes la ligne.
Insertions subséquentes..... 5 " "
Avis de Naissances, Mariages et Décès, 25 centimes
chaque.
Avis spéciaux..... 10 centimes la ligne.
Annonces à long terme, tarif spécial.

L'ÉVÊQUE MALGRÉ LUI

L'AFFAIRE Le NORDEZ

Paris, 22—Il se passe à Dijon une aventure qui eût profondément humilié Molière, en lui montrant que sa force comique n'est rien auprès de celle de M. Combes. Celui-ci n'avait inventé qu'un médecin malgré lui; celui-ci nous a offert un évêque.

Après avoir résigné sa fonction entre les mains du pape, Mgr Le Nordez avait en effet envoyé sa démission en due forme à M. Combes. Mais ce dernier n'a point voulu répondre par une acceptation, prétendant forcer l'ancien prélat à conserver et à remplir malgré lui le rôle qu'il a abandonné. De leur côté les amis de M. Combes soutiennent que Mgr Le Nordez est, reste, sera, restera évêque tant que le ministre des cultes n'aura pas relevé de sa mission épiscopale.

On ne saurait plaisanter plus agréablement, sur le théâtre, et Sganarelle n'a plus qu'à donner, à son tour, sa démission pour faire place à Mgr Le Nordez.

—Pour qui me prenez-vous ? dit celui-ci.

—Pour ce que vous êtes : pour un grand évêque !

—Évêque vous-même ; je ne le veux plus être et je ne le suis plus. Et voici M. Combes, ou plutôt son successeur, réduit à prendre le bâton, pour convaincre Mgr Le Nordez qu'il est bel et bien évêque par l'anneau, par la mitre et surtout par les coups de crosse.

Dans un entretien avec un rédacteur du Figaro, M. Combes a donné les détails que voici sur l'affaire Le Nordez.

—L'affaire Le Nordez, l'affaire du diocèse de Dijon, a dit M. Emile Combes, vous en voulez l'exposé ? C'est bien simple.

—M. Le Nordez était un évêque peut-être pas meilleur que les autres, mais certainement pas plus mauvais.

—Il n'était peut-être pas républicain, mais du moins il ne faisait pas d'opposition à la république. Et il imposait la correction à son clergé. Deux ou trois fois, sur les représentations de la direction des cultes, il eut à réprimer des incartades des prêtres. Il le fit avec douceur et fermeté.

—Résultat : les catholiques militants le prirent en exécration. La

guerre contre l'évêque fut menée par les sulpiciens qui professaient au grand séminaire.

—Vous savez par le discours que j'ai fait à la chambre et par les journaux ce qui advint : Accusation contre Mgr Le Nordez d'être franc-maçon ; refus par les séminaires de se laisser ordonner par leur évêque ; bref, des bêtises, et une fronde puérite.

—Cité à comparaître devant une congrégation romaine, Mgr Le Nordez en appela au ministre des cultes. Je lui défendis de sortir de son diocèse, mais il eut peur des foudres de l'Eglise et me désobéit. Le voilà à Rome. On le circonvoit, on l'intimidait. Il démissionna.

—A ce moment, il n'y avait plus auprès du Vatican ni ambassadeur ni chargé d'affaires de France. Par un intermédiaire légal la démission ne pouvait être portée à notre connaissance par l'archevêque de Sens. Pourquoi ? Parce que l'archevêque de Sens est le métropolitain de l'évêque de Dijon. Des métropolitains, des suffragants, le concordat n'en connaît pas.

—La démission ainsi transmise par une voie que nous jugions irrégulière ne fut pas acceptée. Pour nous Mgr Le Nordez resta évêque de Dijon.

—Son traitement continua-t-il d'être payé ?

—Non. Je lui avais supprimé son traitement quand il était parti pour Rome sans l'autorisation du gouvernement. Jamais ce traitement ne fut rétabli.

—L'évêque de Dijon bien long temps avant sa démission avait fait agréer par le ministère des cultes deux vicaires généraux.

—Après la démission ces vicaires administrèrent le diocèse, conformément aux lois. Mais ils manquèrent, parait-il, aux convenances vis-à-vis du prélat dont ils tenaient leurs pouvoirs. Je n'en savais rien, quand le mardi 17 janvier m'arriva une lettre de Mgr Le Nordez.

—Depuis trois jours, depuis le samedi précédent, après le vote de la chambre, nous étions démissionnaires. M. Loubet, en partant pour Montélimar où l'avait appelé la mort de sa mère, nous avait priés d'expédier les affaires jusqu'à son retour. Le président devait revenir le mercredi matin et présider un conseil des ministres—notre dernier conseil—ce même jour de mercredi.

—La lettre de Mgr Le Nordez me surprit. L'évêque me disait que les vicaires généraux, abusant de leur autorité, n'avaient pas cessé de prendre des mesures blessantes pour l'évêque de qui ils tenaient leurs pouvoirs. Tous les ecclésiastiques qui s'étaient signalés par leur opposition à l'évêque étaient en faveur auprès des vicaires généraux. En conclusion, Mgr Le Nordez me demandait de retirer l'agrément que conformément à la loi, j'avais donné à la nomination de ces deux fonctionnaires ecclésiastiques.

—C'était, je vous le répète, le mardi, 17 janvier. Aussitôt je fis préparer un décret révoquant les deux vicaires généraux ; je l'envoyai à l'Elysée où il fut signé le lendemain sans objection par le président ; j'étais encore chef du gouvernement,

puisque notre démission n'avait pas encore été officiellement donnée.

—C'est bien spontanément que Mgr Le Nordez a agi ?

—Je vous l'ai dit. Sa lettre me surprit. L'évêque était retiré, après sa démission, à la campagne. Nous n'avions plus eu aucun rapport avec lui depuis son retour de Rome.

—Mais pourquoi avoir agi avec tout de hâte ?

—Ne pouviez-vous pas laisser vos successeurs résoudre cette question des vicaires généraux de Dijon ?... Ce n'était pas si grave...

—Elle était, au contraire d'une importance capitale à mes yeux.

—Je n'avais pas accepté la démission de Mgr Le Nordez parce que j'estimais, et j'estime toujours que, pour une démission d'évêque aussi bien que pour une nomination, l'accord préalable de la puissance ecclésiastique et la puissance civile est nécessaire. Aucun gouvernement dans le passé n'a admis que Rome pût à son gré disposer d'un évêque en exerçant une pression sur le titulaire.

—Pour moi, Mgr Le Nordez était donc toujours évêque de Dijon, puisque je n'avais pas accepté sa démission. J'éprouvai une vive satisfaction en le voyant faire acte d'administration épiscopale, car la révocation des vicaires généraux, comme l'eût été toute nomination était un fait d'administration...

—Mais vos successeurs en auraient peut-être jugé ainsi ou peut-être en auraient-ils jugé autrement... Les conséquences de l'acte de Mgr Le Nordez devant se dérouler sous leur gouvernement, pourquoi n'avez-vous pas laissé l'affaire "en état", c'est-à-dire sans solution ?

—Je vous répète que j'étais encore ministre des cultes. Et je croyais, et je crois, que la séparation de l'Eglise et de l'Etat est la première réforme à réaliser. J'ai voulu, je ne m'en cache pas, placer mes successeurs devant un fait de séparation partiellement accompli.

—Je ne comprends pas...

—Mais l'Eglise est maintenant séparée de l'Etat dans le diocèse de Dijon. Il n'existe plus dans ce diocèse aucune autorité ecclésiastique légale, puisque l'évêque se tient à l'écart et puisque les lieutenants qu'il s'était donnés sont maintenant destitués.

—Nul paiement n'est possible, dans le diocèse de Dijon, aux curés, desservants, vicaires et autres fonctionnaires ecclésiastiques ; car nul paiement aux fonctionnaires de l'Eglise n'est possible sans le visa de l'évêque ou de ses suppléants, les vicaires agréés par le ministère des cultes.

—Il n'y a donc plus de concordat, plus de budget des cultes dans un diocèse de France. Il y a dans le grand pays concordataire une enclave concordataire.

—J'ai été heureux de la créer, cette enclave, depuis la dernière journée de mon ministère. Cette création est un grand événement...

L'Etat d'Oregon a prouvé 26,666,600 gallons de lait l'an dernier, ce qui a donné une somme de \$4,000,000.

POUR LES HOMMES AGÉS

Les Pilules Moro

LES RENDENT VIGOUREUX.

M. JEAN-BAPTISTE POIRIER
ramené à la santé.



M. J.-BTE POIRIER.

—Je, soussigné, certifie avoir été guéri d'une très grande faiblesse qui a fait place à une nouvelle vigueur. J'ai retrouvé le sommeil, alors que mes nuits se passaient dans une angoisse continuelle ; elles se passent maintenant dans le calme, le repos le plus absolu. J'ai repris un très bon appétit, l'estomac fonctionne bien, idées noires, mélancolies, tout cela n'existe plus. Je ne puis avoir meilleure figure, je me porte comme jamais je ne me suis porté. En un mot, il n'y a pas de comparaison entre l'homme que je suis et le vieillard découragé et sans force que j'étais avant d'avoir fait usage des Pilules Moro, que j'ai prises consciencieusement pendant dix mois. Le soulagement que j'ai obtenu de ce grand remède n'est pas ordinaire. Tout ce que je dis là n'est que la stricte vérité. En foi de quoi je signe la présente attestation." Jean-Baptiste Poirier, Saint-Lazare de Vaudreuil, Qué.

De L'Etranger

Birmingham, Ala., 21 février.—Des rapports très incomplets nous arrivent au sujet d'un désastre épouvantable qui aurait eu lieu dans la Virginie, situées à 18 milles environ de Birmingham.

Cinq cents mineurs sont ensevelis dans une mine et l'on craint que tous ne soient morts.

Des trains ambulanciers ont été envoyés sur le théâtre du sinistre de Birmingham et Bessemer.

Rien n'est négligé pour tâcher de sortir de leur périlleuse situation, s'il en est encore temps, les infortunés mineurs.

Les mines appartiennent à l'Alabama Steel & Wire Company et sont louées à Reid & Co. Les mineurs sont instinctivement des blancs et des noirs et ce n'est que dernièrement que les hommes de l'union y ont pris de l'ouvrage.

Les mines sont considérées comme des modèles du genre. Les issues

sont bien pratiquées et il n'y a jamais eu d'accident causé par le grisou.

La catastrophe d'hier est due à un effondrement.

Nous lisons dans l'Indépendant, de Fall River, Mass. :

On se rappelle ce que nous écrivions récemment au sujet de Pie X et des évêques américains de passage à Rome.

Le Pape a voulu apprendre de ces prélats d'intéressantes choses concernant les catholiques de races diverses sous leur juridiction. Et dans ce but il a questionné longuement plusieurs d'entre eux, notamment Mgr Delaney, de Manchester, N. H., et Mgr O'Connell, de Portland, Maine, dont les ouailles sont pour la plupart d'origine irlandaise ou franco-canadienne.

Or, l'enq^{te} pontificale ne doit évidemment pas se borner à ces deux races. De fait, voici qu'un prélat hongrois vient d'arriver à New York, chargé d'une mission spéciale.

Mgr Vay de Vaya—c'est son nom—doit, en effet, se livrer incessamment à une étude approfondie de la condition religieuse des Hongrois fixés dans ce pays.

Plus tard, il soumettra aux autorités romaines un rapport de ses travaux.

Les catholiques hongrois sont disséminés dans quelques Etats de l'Union. En Pensylvanie, ils sont nombreux, très nombreux même. On les trouve surtout dans les régions houillères.

La sollicitude du St-Père pour leur bien-être spirituel devra les toucher profondément ; car ils sont très attachés à l'Eglise et à ses enseignements.

Selon toute apparence, les éléments catholiques des Etats-Unis seront visités à tour de rôle par des envoyés du Souverain Pontife, qui tiennent à se renseigner exactement sur leurs besoins,—et sur leurs griefs, où il en existe.

Les fidèles franco-américains ne doivent donc pas désespérer de pouvoir, tôt ou tard, faire connaître à Rome la situation qui leur est faite dans certains diocèses de l'Est et de l'Ouest.

Stockholm—Oscar II, roi de Suède et Norvège, a remis la régence du Royaume entre les mains du Prince Gustave.

La raison donnée pour cette décision est la mauvaise santé du roi qui est âgé de 76 ans.

Le prince royal est né le 15 juin 1858, et a épousé la princesse Victoria de Bade.

Il a trois fils.

On annonce aujourd'hui que la santé du roi ne donne pas d'inquiétude, mais les discussions entre la Suède et la Norvège le fatiguent.

Le premier ministre dans un dis-

MADAME ARTHUR ROCHETTE

Guerre de grande faiblesse et de beau mal par les

PILULES ROUGES

de la Cie Chimique
Franco-Américaine.



Madame Arthur Rochette

—C'est ma bonne mère, écrit Madame Rochette, qui m'a conseillé de prendre les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine, lorsque j'étais malade et que rien ne semblait m'apporter de soulagement. Quoique jeune, j'ai fait la triste expérience de la souffrance et de la faiblesse. Pendant longtemps j'ai souffert du Beau Mal au point que même, pour balayer mes petits appartements, j'étais obligée de m'asseoir souvent. Mais dès les premières boîtes de Pilules Rouges que je pris, je sentis du soulagement, et au bout de quelques semaines j'étais complètement guérie. Je puis faire à présent mon ouvrage sans me reposer, et tout le monde autour de moi est heureux de voir que je suis si bien. Il n'y a pas de meilleur remède au monde pour les femmes que les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine." Madame Arthur Rochette, St Raymond, Qué.

cours à Christiana, a dit qu'il était regrettable que les négociations entre la Suède et la Norvège, sur la question censulaire aient échouées. La situation actuelle ne peut se prolonger sans mettre en péril l'union des deux pays.

Christiana.—Au stor hing, le docteur Hagerup, le premier ministre norvégien, a annoncé dans un discours important que les négociations engagées entre la Suède et la Norvège, sur la question de la représentation consulaire, avaient été rompues. Il a ajouté qu'une situation plus sérieuse se serait établie de ce fait.

CONSTIPATION

TABLETTES PURGATIVES

Un véritable spécifique de la Constipation sont les Tablettes Purgatives de la Cie Chimique Franco-Américaine. Elles agissent doucement sans coliques, ni douleurs à l'estomac. Prix partout 25cts la boîte. Per la poste, sur réception du montant. Echantⁿ "on grat^{uit}." Cie CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue St-Denis, Montréal.

NOTES LOCALES

—Une soixaine de jeunes prêtres sont venus passer des examens au Séminaire de cette ville jeudi matin.

—A l'Hôtel-Dieu, le 22 du courant, cérémonie religieuse présidée par M. l'abbé J. Chaffers, chapelain.

Melle A. Damas, dite Sœur Lafontaine, de Manchester, N.H.

Melle M. Coulon, de Manchester, N.H.

Melle E. Bailey, de Manchester, N.H.

Melle J. Brault, dite Sœur Gen-dreau, de East Angus.

Melle E. Chicoine, de North Stukely.

—L'école des Arts de cette ville, a eu, lundi soir, la visite de deux person-nages qui font partie du Conseil des Arts et Manufactures.

MOULEURS DEMANDÉS — On demande des mouleurs de banc et de plancher. Emploi permanent.

—MM. Dominique Robitaille et Napoléon Gagnon, qui exerçaient en société le métier de forgeron, vienent d'enregistrer une dissolution de société.

—On prête à la succession de feu Tr. Guertin, mort dans les cir-constances tragiques que l'on sait, l'intention de réclamer des domma-ges-intérêts de la compagnie du che-min de fer du Québec Sud qu'elle tient responsable de l'accident.

—A LOUER.—Le logement oc-cupé par M. Emile Castel, rue Gi-ronard, en face de la rivière Yamas-ka, propriété de l'Hon. M. de La Bruère. Lumière électrique, maison chauffée à l'eau chaude.

—M. F. A. LeBeau, de la société LeBeau, Lussier & Paulet, proprié-taires de l'imprimerie de La Tribune, qui était retenu en lit par la mala-die, se rétablit promptement.

—C'est mardi le 23 février que nous aurons le plaisir de voir et d'entendre jouer "Cartouche", drame en 3 actes, très émouvants.

—N'oubliez pas de vous rendre en foule au Théâtre Salaberry pour ap-plaudir ces acteurs et en même temps pour passer une agréable soirée.

—Prix populaires, 25 et 35 cents. Enfants, 15 cts. Billets en vente à la pharmacie Brodeur.

CHANCE EXCEPTIONNELLE. —Boutique de forge à vendre avec grande cour, située entre 2 vouti-ers, dans une paroisse riche du voisinage.

\$30,000.00 TRENTE MILLE DOL-LARS.—Nous avons besoin de 30 mille dollars, par montant (où som-me) de pas moins de \$500.00 pour lequel nous paierons 5 pour 100 d'in-térêt payable tout les six mois.

Nous attirons l'attention des Com-munautés, Maisons d'éducatons où fabriques.

—M. E. H. René, comptable de puis longtemps à l'emploi de la maison Pagueto Frère, laisse sa position. On dit qu'il va entrer dans le commerce d'épicerie.

—M. le Dr J. L. H. P. gé, de cette ville, vient d'être choisi comme mé-decin de la société de Bienfaisance Mutuelle appelée C. M. B. A., en remplacement de M. le Dr L. A. Beaudry, qui a démissionné lors de son voyage pour l'Europe.

—Les parents et amis de M. Benoit Benoit, gôlier, sont allés lui fai-re une jolie surprise, mercredi soir, à l'occasion du cinquante troisième an-niversaire de sa naissance, et ils lui ont présenté une belle montre en or, ainsi qu'un porte cigare tout à fait bien choisi.

—Les jeunes amateurs qui ont joué, jeudi soir, "Les Piastres Rou-ges", ont remporté un joli succès. Cet encouragement leur permettra

IL EST FACILE DE TEINDRE AVEC LES TEINTURES DIAMANT

BRILLANTES, DURABLES, SIMPLES, ECONOMIQUES. Quarante-huit Couleurs 10 Cts. Chaque. Vendues par tous les droguistes et par tous les marchands.

de revenir avec quelque chose de nouveau au mois prochain.

—Il se prépare en ce moment, à l'hôtel de ville, une mesure nouvelle dont la teneur sera exposés à la pro-chaine réunion du conseil.

On désire changer le jour des réu-nions hebdomadaires. Nos édiles ai-ment à discuter les questions d'inté-rêt public au grand jour et devant un auditoire nombreux. Cette der-nière prétention est la plus difficile à réaliser, vu que le vendredi soir, peu de gens ont le loisir d'assister aux intéressants débats de notre corps municipal. Le nouveau jour règle-mentaire sera déterminé à la séance de vendredi.

—La cour de police a pris connais-sance, hier matin, de l'affaire George Simonsu contre Vertume Morin, tous deux de St Hugues de Bagot, pour assaut et batterie.

Le défendeur est convaincu d'avoir en-gendré querelle au plaignant et de l'avoir battu, un soir. C'est au su-jet de la politique que le litige a pris naissance.

Comme conclusion, l'accusé a été condamné à \$1.00 d'amende et aux frais qui s'élèvent à \$11.55.

—Le bazar annuel des Dames de Charité au profit de l'Hôtel-Dieu, s'ouvrira le 2 mars prochain, pour durer jusqu'au mardi gras au soir, le 7 suivant.

Il reste à peine une semaine aux dévouées organisatrices et elles tra-vaillent activement. Le même ac-cueil bienveillant que par le passé leur est fait partout et elles seront en mesure de nous préparer une fête encore plus brillante que d'habitude.

—M. F. A. LeBeau, de la société LeBeau, Lussier & Paulet, proprié-taires de l'imprimerie de La Tribune, qui était retenu en lit par la mala-die, se rétablit promptement. Son médecin espère pouvoir lui permet-tre de reprendre le travail dans une quinzaine.

—C'est mardi le 23 février que nous aurons le plaisir de voir et d'entendre jouer "Cartouche", drame en 3 actes, très émouvants.

N'oubliez pas de vous rendre en foule au Théâtre Salaberry pour ap-plaudir ces acteurs et en même temps pour passer une agréable soirée.

—Prix populaires, 25 et 35 cents. Enfants, 15 cts. Billets en vente à la pharmacie Brodeur.

CHANCE EXCEPTIONNELLE. —Boutique de forge à vendre avec grande cour, située entre 2 vouti-ers, dans une paroisse riche du voisinage. A l'excellentes conditions ; avec résidence spacieuse si on le désire. Avantage exceptionnel pour un jeune homme ; clientèle assurée. Le propriétaire se retire des affaires. S'adresser à J. B. B. à nos bureaux.

CORRESPONDANCES SPECIALES

Ste Cécile de Milton.—M. Godefroi Perrault a perdu une forte quantité d'animaux, mercredi, dans la nuit. La toiture de son bâtiment s'est écroulée sous le poids de la neige et trois vaches ont été tuées, ainsi que beaucoup de volailles. Une autre vache est aussi blessée. C'est une perte considérable.

M. Amable Gazielle, conseiller, a mis sa démission devant le conseil. Ce dernier, dans l'espérance que M. Gazielle reviendra sur sa décision, n'a pas voulu l'accepter. Il devait y avoir séance spéciale, ces jours-ci, au cours de laquelle le conseiller dé-missionnaire expliquerait les motifs de sa décision. M. Gazielle a agi

comme président du conseil local du-rant plusieurs années.

Quelques citoyens de notre pa-roisse sont allés au presbytère, prendre une partie de "whist" avec M. le curé Arsène Benoit. Parmi les personnes présentes, il y avait : MM. Philibert Lebrun, marchand. Ant. Brodeur, boucher, G. agras, froma-ger, Joseph Jacques, Augustin Fon-taine, Hormidas Chaput, marchand, avec leurs dames, et MM. Solime Fontaine et F. X. Baron.

Les heureux gagnants sont M. Jos. Jacques et M. de A. Fontaine.

M. le curé Benoit a fait les hon-neurs de sa maison avec urbanité et cordialité.



LA CRISE A QUEBEC

Chanson publiée par "L'Événement"

(Sur l'air : "Deux Canards déployant leurs ailes")

Trois minist' déployant leur ailes, Gouin ! Gouin ! Gouin ! Disaient :—Secouons not' tutelle ! Gouin ! Gouin ! Gouin ! Quand donc finiront nos tourments Gouin ! Gouin ! Gouin ! Détrayez-nous de Parent ! Gouin ! Gouin ! Gouin ! Gouin ! Laurier ! tu dors ! ton moulin va trop vite ! Laurier ! tu dors ! ton moulin va trop fort ! Puis tous trois déployant leurs zèles, Gouin ! Gouin ! Gouin ! Disent aux députés fidèles :— Gouin ! Gouin ! Gouin ! C'est Lomer qu'est l'homme du moment Gouin ! Gouin ! Gouin ! Bien qu' Simon soit plus éloquent Qu' Gouin ! Gouin ! Gouin ! Gouin ! Laurier ! tu dors ! ton moulin va trop vite ! Laurier ! tu dors ! ton moulin va trop fort !

DE PARTOUT

Québec, 23.—Il y a eu hier, à l'hô-tel Victoria, réunion des coroners de la province de Québec qui se sont formés en association. La réunion a été présidée par M. le coroner Mc Mahon, de Montréal.

Un accident terrible a enlevé la vie à deux pères Trappistes, à Oka, mardi dernier. Les FF. Marc Du-charme et Abel Consueau broyaient du charbon de bois destiné à la fa-brication de la poudre, lorsqu'une explosion se produisit qui tua raide le premier ; son compagnon survi-vut près d'une heure.

Le Père Marc Ducharme est un ancien élève du séminaire de cette ville.

Ottawa, 20.—On dit que des docu-ments ont été expédiés au gouverne-ment relativement à certaines propo-sition concernant des mines d'or qu'on annonce dans la province de Québec. On prétend que les proprié-tés annoncées ne contiennent pas d'or si on s'en rapporte aux analyses du gouvernement et que les projets qu'on annonce ne sont pas beaucoup plus que des loteries.

Montréal, 21.—M. Kent, l'un des liquidateurs de la défunte banque Ville Marie, dont tant de pauvres ouvriers se rappellent la déconfiture scandaleuse, dit que la liquidation sera terminée le 1er mai. Quand tout sera réglé, les créanciers auront reçu dix sept cents dans la piastre. Ils ont déjà reçu quinze cents. C'est à dire qu'un pauvre diable qui aura économisé péniblement, à force de privations, \$1,000, déposés à cette banque, recevra \$66 et quelques cents.

Montréal, 20.—Laporte, un chasseur de la Baie d'Hudson, rapporte un curieux fait qui s'est passé dans les régions du nord et qui a mystifié les trappeurs dix milles à la ronde. Un chasseur, Eugène Follette, de Qué-bec qui dem urait dans les bois de-puis une dizaine d'année portant un costume masculin, chassant comme le meilleur des chasseurs, vient d'être reconnu pour une fille.

Follette en revenant de la chasse avait à demi assommé une panthère et croyant l'avoir tuée complètement la jeta sur ses épaule pour rentrer au camp. Chemin faisant la pan-thère reprit connaissance et mordit le chasseur ou la chasseresse dans le dos. Follette en fut si malade qu'il fit venir le prêtre à qui il révéla son sexe et le secret fut connu.

Follette restera dans le camp avec les autres chasseurs, mais s'est fait venir un fourgon pour femme par Laporte.

Follette avait fait preuve de cou-rage en maintes circonstances sur-tout une fois alors qu'il a attaqué à coups de couteau une panthère qui venait de sauter sur un de ses com-pagnons.

La Gazette du Travail du gouverne-ment d'Ontario, dans sa livraison de janvier, contient en outre de ses ren-seignements ordinaires sur les condi-tions d'emploi, sur les différends entre ouvriers et patrons, sur les rap-ports d'immigrations, sur les acci-dents industriels, etc., une très inté-ressante revue de l'année 1904 au point de vue industriel et ouvrier.

Quant au nombre de grèves et de lock outs, l'année 1904 accuse un progrès considérable sur la précéden-te, le total des différends ouvriers étant de 103, contre 169 en 1903 et 123 en 1902. Le nombre d'ouvriers qui se sont mis en grève en 1904 est de 15,665, et le nombre de jours de travail perdus par eux, de 278,956. On constate également que 243 ou-vriers ont perdu la vie dans des acci-dents de chemins de fer, 160 dans les mines, 100 dans le transport des marchandises ou d'objets divers ; 100 dans les travaux agricoles ; 103 en travaillant les métaux ; 69 dans les scieries, ou en abattant des arbres.

Voici maintenant, pour les acci-dents qui n'ont pas eu de résultats mortels, à quelles occupations s'adon-naient les ouvriers qui en ont été victimes :

Table with 2 columns: Occupation and Number of Victims. Includes: Métaux (492), Chemins de fer (331), Transport (160), Bois (153), Construction (133), Agriculture (117), Journaliers (121).

Dans l'industrie du bois, la plu-part des accidents ont été causés par la chute des arbres ; dans l'agricul-ture, par les convois de chemins de fer, frappant des cultivateurs qui se rendaient au marché ; dans les mi-nes, par les explosions.

St Ours, 23.—Dans notre église pa-roissiale on a eu lieu les funérailles très imposantes de Mme Vve Louis Morin, née Sylvestre.

Près de 40 voitures formaient le cortège funèbre et l'église toute drapée de noir était littéralement rem-plie de parents, amis, étrangers venus de partout payer un tribut de sympathie.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Choquette, supérieur du Sé-minaire de St Hyacinthe. Le ser-vice fut célébré par M. l'abbé Syl-vestre, archidiacre du diocèse de Jo-liette, curé de St Gabriel de Beau-don et cousin de la défunte, assisté comme diacre, par le Révérend Père Charles, Franciscain, et comme sous-diacre, par M. l'abbé Fontaine, du Séminaire de St Hyacinthe.

Le deuil était conduit par M. Geo. Morin, fils de la défunte.

Des offrandes de fleurs et des bou-quets spirituels multiples ont été présentés. La famille de la défunte a reçu un grand nombre de témoi-gnages de sympathies.

La défunte laisse pour pleurer sa perte deux frères distingués : le Rév. Père Morin, C. S. V., du Col-lège de Joliette ; l'abbé Hector Morin, professeur de Sciences au Sé-minaire de St Hyacinthe ; deux re-ligieuses : Sœur Marie Estelle et Sœur Marie Ste Clarisse ; Melle Eugénie et Eulodia, ainsi que M. Georges Morin, cultivateur.

De L'Etranger

Mo-con, 23.—Toutes les écoles, et tous les collèges sont fermés pour deux jours, en signe de deuil pour les funérailles du grand duc Serge. Les étudiants sont allés, hier soir, déposer de nombreuses offrandes de fleurs autour de la croix érigée sur la scène du crime ; ils sont allés en-suite voir la dépeinte mortelle du défunt.

On a assisté, hier, à de touchantes manifestations de deuil public, aux funérailles du cocher du grand-duc. La grande duchesse Elizabeth sui-vait, à pied, le corbillard, et elle a accompagné ainsi le cortège de l'hô-pital à la gare du chemin de fer, marchant aux côtés de la veuve et des enfants en larmes.

De nombreux personnages distin-gués sont arrivés en ville pour assis-ter aux funérailles du grand-duc.

Saint Pétersbourg, 23.—Les rap-ports reçus de Batoum par la malle indiquent que de graves désordres ont lieu dans le Caucase, et qu'une véritable révolution a éclaté dans les

Fourrures EN VENANT ACHETER à NOS GRANDS MAGASINS VOUS AUREZ POUR VOTRE ARGENT 3000 et 4000 PLUS DE VALEUR QUE PARTOUT AILLEURS... Le plus Grand Stock de FOURRURES. Les Prix les plus Modérés. CHAS. DESJARDINS & Cie, 1533 à 1541 rue STE-CATHERINE, MONTREAL.

AVIS PUBLIC Sous l'autorité de la Cour Supérieure du district de St Hyacinthe, par le ministère du notaire soussigné, au Bureau de ce dernier, en la cité de St Hyacinthe, le quatorz mars prochain, à onze heures A. M., seront vendus, par écuon public, au plus offrant et dernier enchère, les trois immeubles ci-après décrits, dépendant de la succession de M. Jean Baptiste Hyacinthe, savoir : 1.—Un emplacement sis en la cité de St-Hya-cinthe, de cinquante et un piels de front sur soixante et dix piels de profondeur, quant à sa largeur de vingt neuf piels, à prendre du côté nord-est, et sur une profondeur de soixants et quatre piels et demi pour la balance de la dite largeur, le tout, mesuré anglais, le dit terrain borné en front par la rue Beaubien, en profondeur, le terrain de M. Jean & Fils, d'un côté, celui de M. Louis Marier, et de l'autre côté, celui de M. Emile St-Jacques, étant des parties des lots numéros 589 590 et 603 du cadastre officiel, avec et y compris la partie de l'ancien rue Rossie se trouvant entre les dits lots. 2.—Un emplacement sis au coin des rues Des-sautels et St-Martin, en la cité de St-Hyacinthe, étant les lots numéros 625, 626, et sept cent onze piels en superficie, à prendre sur le lot numéro 627, le long du dit lot 626. 3.—Un emplacement sis au village de la Pro-vidence, au côté sud de la rivière Yamaska, connu au cadastre officiel de la paroisse de St-Hyacinthe, comme étant des parties des lots 104 et 105, tenues dans les limites et après l'écou de ce front, le chemin public, en profondeur, la rivière Ya-maska, d'un côté, le terrain de Révérend Char-bonneau, et de l'autre, le terrain de Alfred Godin. Les dits trois emplacements ci-dessus sont bâtis de maisons de première classe, formées de toutes les améliorations modernes. F. X. A. BOISSEAU, N. P. St-Hyacinthe, 24 février 1905. 25 f. 1-4-8-11 m.

60 YEARS' EXPERIENCE PATENTS TRADE MARKS DESIGNS & COPYRIGHTS & C. Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications respecting our PATENT BOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the Scientific American. A handsome illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year. For advertising rates, apply to MUNN & Co., 36 Broadway, New York Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

DESAUTELS & ST-GERMAIN NOTAIRES PRÊTS D'ARGENT à CONDITIONS FACILES 1 Rue ST-DENIS, ST-HYACINTHE JOS. C. DESAUTELS. J. ST-GERMAIN

APPRENEZ à parler Anglais avec facilité ANGLAIS, FRANÇAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL, ENSEIGNÉS par Correspondance avec l'aide du PHONOGRAPHE Agréable, Facile, PEU Coûteux La Méthode avec Phonographe répéteur de L'International Correspondence Schools, Scranton, Pa. Écrivez-nous pour renseignements gratuits. Date.....1905. Messieurs, Veuillez, s'il vous plaît, m'expédier un circulaire gratis, regardant la méthode d'enseignement pour la langue anglaise. Rue et No..... Ville..... Chambre des Communes, Ottawa, 24 août 1903. L'International Correspondence Schools, Scranton, Pa. Messieurs,—Votre enseignement des langues à l'aide du Phono-graphie pour le peuple anglais et français m'a beaucoup intéressé et je le recommande sincèrement à toute personne désireuse d'apprendre une langue étrangère. (Signé) ACHILLE FRÉCHETTE, Traducteur en chef C. des C. INTERNATIONAL CORRESPONDENCE SCHOOLS, SCRANTON, PA. Bureau Provincial, 104 rue St-Jean, Québec, P. Q. Ou à C. B. A. Valois, représentant, boîte 315, St-Hyacinthe, P. Q.

CONSOMPTION CAPSULES CRESOBENE Si vous souffrez de Phthisie ou Tuberculose, recourez avec confiance aux Capsules Crésobène (produit Français) qui opèrent chaque jour des milliers de guérisons merveilleuses chez les consomptifs. Rien ne résiste à leurs propriétés prodigieuses, elles guérissent les toux et les oppressions les plus tenaces. Prix : 50 cts le flacon. DÉBIT : ARTHUR DÉCARY, Pharmacien, 163 St-Catherine et toutes autres pharmacies. Nous envoyons gratuitement sur demande un livre : "Comment lutter contre les maladies des poumons."

Les Maisons suivantes de MONTREAL, sont recommandées à nos LECTEURS...

EPARGNE LE TEMPS et L'ARGENT. Savon "Gilt Edge" de Strachan. Lave bien et promptement. Un savon dur, résistant bien, parfait, pour la buanderie, etc.

Maisons d'Affaires

- BISSONNET & BRODEUR Marchands-Tailleurs et merciers, 169 rue Cascades. JOS. BRODEUR & CIE., (Jobbers) Marchandises sèches et Epiceries. Gros et Détail. 228 et 234 rue Cascades. S. BOURGEOIS & CIE., Magasin-Général, Place du Marché. BROUSSEAU & FILS archangeuses sèches et Nouveautés, 63 et 67 rue St-François. EDOUARD CHAUSSÉ Artiste-Sculpteur Monuments Funéraires en Marbre et en Granit. 269 rue Cascades. DUSSAULT & LAMOUREUX Fondateurs, 4 rue St-Hyacinthe. JOSEPH HUETTE Tél. 246 Ferblantier-Plombier et Couvreur, 68 rue St-Simon, Place du Marché. CHS. G. RACICOT Marchand de Grains, Farines, Son, Gru, Moules, etc. 110 rue St-Antoine, Place du Marché

A Louer

La maison de M. Feodor Boas, bon mar... à un locataire convenable. L'étage de M. Feodor Boas avec logement au-dessus: \$5.00 par mois. La maison du jardinier de M. Feodor Boas à \$5.00 par mois. Un locataire qui aimerait à le sous-louer aura une bonne occasion en louant toute la propriété.

A Louer

La belle maison de M. Moritz Boas, à louer à \$140.00 à un locataire ouvrier. Un locataire qui désirerait faire des changements et convertir la maison en logement pourra obtenir un bail à long terme.

A louer

Du 1er Décembre prochain, la magnifique en ret et maintenant occupé par La Peun... Mfg Co., et situé au coin de la rue Ste-Marie et du terrain du Grand-Tronc; peut servir d'entrepôt public ou privé. Loyer \$20.00 par mois.

M Moritz Boas, 613 rue Lagachetière, MONTREAL.

AU COMMERCE MOLE D'évaluation. DERNIERE FORMULE BLANCS. Blancs de Lise. Electorale De la Province de Québec. A VENDRE AU BUREAU DU Courrier de Saint-Hyacinthe

JOS. O. C. MIGNAULT, INGENIEUR CIVIL ARPEUTEUR-GEOMETRE. Spécialités de constructions d'édifices, d'égouts et d'éclairage électrique. Construction de Ponts et chaussées. Développement de Pouvours d'Eau. Arbitrages, Evaluations, etc., etc. Adresse: SHERBROOKE, P. Q.

JOS. O. C. MIGNAULT, INGENIEUR CIVIL ARPEUTEUR-GEOMETRE. Spécialités de constructions d'édifices, d'égouts et d'éclairage électrique. Construction de Ponts et chaussées. Développement de Pouvours d'Eau. Arbitrages, Evaluations, etc., etc. Adresse: SHERBROOKE, P. Q.

THE PATENT RECORD, 1000 St. James St. W., Montreal, Quebec, Canada.

FEUILLETON L'EMPRISE

PAR PIERRE L'ERMITTE. —Dites moi, Bruno, et laissez-moi vous appeler ainsi par votre petit nom, dites-moi, ne seriez-vous pas content de le fuir, ce Paris maudit, qui a broyé votre âme, brisé votre vie, et de revenir là-bas, au pays où dorment les vôtres, où votre mère vous a tant aimé... où le vieil abbé Hans n'a dit ce soir même, à la gare, qu'il vous attendait, et que, malgré ses soixante dix ans et ses infirmités, il viendrait vous chercher ici demain, si je ne lui télégraphie pas une bonne réponse... —En effet...? balbutie le blessé avec des yeux hagards, en essayant de se soulever sur son coude. —... Elle...? Mademoiselle Luce... Elle vous attend aussi avec anxiété; je viens également de sa part... Ce matin, à la première nouvelle, elle est accourue me trouver à la Ferlandière... Elle voulait absolument partir... C'est un ange du bon Dieu!... —Pas Luce...? Alberte...? —Alberte! Oh! cher ami, ne prononcez plus ce nom-là, il est plein de honte! Il dégoutte de sang... il est maudit! C'est une idole dans votre cœur, mais voulez-vous que je la brise devant vous... que je vous dise ce qu'elle est, ce qu'elle vaut, ce qu'elle a tenté avec moi... et à quel point votre bon cœur fut indignement trompé... Le voulez-vous...? Je vous demande dix minutes seulement... —... Non!... non! Taisez-vous! J'aime mieux douter encore... douter toujours... ne jamais savoir! Oh! Alberte! Mais je veux bien qu'on m'emmène. Oui! partir! Mais à condition que personne là-bas ne me fasse de reproche... qu'on ne me parle pas d'elle... je ne veux voir que des yeux bons. Cela ne servirait à rien de me reprocher quelque chose, puis que je vais mourir... N'est-ce pas, Jacques je vais mourir...? M. de la Ferlandière hésite une seconde, puis arrêtant vite sa résolution: —C'est vrai, je crois que vous allez avoir le bonheur de mourir... —C'est un bonheur...? —... Un si grand bonheur que l'Eglise appelle "dies natalis", "jour de naissance", le jour où un chrétien bien préparé paraît devant son Dieu. Et d'avant e, j'en suis sûr, vous vous préparez bien, n'est-ce pas, comte de Saint-Agilbert...? La mort rachète tout! Il faut courageusement mourir, comme un descendant de héros! comme un fils de croisé!... comme un vrai Français!... —... Soyez tranquille...; mais je ne voudrais aucun autre prêtre que l'abbé Han... —... Je comprends cela... —... Nous partirons quand? —... Tout de suite... si vous pouvez...? —... Oui! Oh! que je souffre! Mais, tout à coup, Bruno fixe Claude, qui est comme écroulé sur une chaise, la tête dans ses mains; et, avec une grande énergie: —Lui aussi... il faut qu'il parte!... Claude, venez ici? L'ancien chef de service se lève et s'approche du lit, le comte lui prend la main: —Vous me pardonnez, n'est-ce pas?... Claude veut se raidir, ne pas pleurer, mais malgré lui des larmes montent à ses yeux, débordent, roulent le long de ses joues, et tombent comme une rosée chaude sur les mains de M. de Saint-Agilbert: —Vous pardonnez quoi...? —J'ai été mauvais, injuste... pour vous!... Oh! oui... comme j'ai dû vous faire souffrir... vous briser le cœur!... —Mais non, ce n'est pas vous... c'est elle!... —Ne dites pas: "C'est elle!..." C'est moi!... Vous me gênez... je sentais que Sandrin vous détestait... J'avais peur de Sandrin... Et il s'endormit presque sur l'épaule de Jacques. Le transport se fit dans une ambulance spéciale, de l'appartement à la gare du Nord, où Jacques avait retenu un wagon-salon, qu'on transforma pour la circonstance, afin que le blessé souffrit le moins possible des cahots de l'express. Soit par discrétion, soit par ce vague respect humain qui est si souvent au fond du cœur des hommes les plus forts, Claude fit mine de se retirer quand vint l'heure du départ du train. Mais Jacques l'observait... —Pourquoi cet "adieu"? dit-il, en refusant la main de Claude qui se tendait vers lui... Vous revenez avec nous, je suppose?... —Pensez-vous que je doive revenir...? —Je pense que le fait seul de me poser cette question constitue presqu'une mauvaise action; votre place est ici, auprès de nous; jamais vous n'avez une meilleure occasion pour fléchir l'âme de Mathurin. Il me semble que le pardon fleurira, comme de lui-même, à l'ombre d'une telle douleur!... (A suivre)



NOS dents sont les plus belles et les meilleures... elles sont naturelles, inébranlables, incassables; garanties. Grande satisfaction à tous. INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN 162 rue St-Denis, - - MONTREAL

Chem de Fer du Quebec Southern

Table with columns for STATIONS, Read down, and Eastern time. Lists various stations and their corresponding train times.

APPROVISIONNEMENT de LEGUMES et PRODUITS.

Le soussigné a constamment à vendre des légumes de toutes espèces, Choux, Choux de Siam, Oignons, Carottes, Betteraves, Celeri, Courges (Squash), etc., etc. Miel extrait, en bocaux et chaudières. AU MARCHÉ CENTRE TOUTS LES SAMEDIS. CHEZ LUI EN TOUT TEMPS. CHAS. PELOUIN, N.-D. DE ST-HYACINTHE.

Pour une Piastre

- 1. Une sonde trayeuse, avec direction et le traitement de toutes les maladies du pis et des trayons. 2. Le Petit Livre d'Or qui traite de toutes les maladies du Cheval, de la Vache, du Mouton, du Porc, des Volailles et du Chien. 3. Les Secrets de la Chasse, pour Renards, Belettes, Bêtes puantes, Fouines, Visons, Rats-musqués, et Loutres, avec direction et composition de l'onguent à piéges à Renards, et du poison à piéges pour les autres bêtes, à fourrure.

Pharmacie Vétérinaire DU Dr GRIGNON, STE-ADELE, P. Q.

A VENDRE Une terre non défrichée, de 240 arpents, dont 100 arpents pouvant être faits à la charrue pour \$3.00 à \$4.00 de l'arpent. Grand bois pour toutes les constructions; et beau jeune bois pour chauffage en quantité. 25 arpents d'ornière, sur bord de petite rivière (travaux en la propriété au large. Eau courante. A dix milles et demie d'une station de chemin de fer. Dans les Townships d'Acton. Bon marché pour comptant. S'adresser à TACHÉ & JODOIN, Notaires, St-Hyacinthe, J. P. O.

MESDAMES Vous économiserez sûrement 500 Francs par An sur le prix de vos Toilettes, si vous voulez faire usage du Journal de Modes "LA SAISON". Le Seul au Monde donnant par numéro environ 100 Gravures inédites de Modes, etc. C'est vous dire que les parties techniques, Modes et Travaux de Mains y sont traitées d'une façon magistrale. Cet organe ne publie aucun roman, ce qui permet de le laisser entre toutes les mains. Modestie et Tranquillité relient de ses modèles. 6 francs par An ou 25 cent, le numéro avec un Supplément de Modes, une Planche de Patrons ou un Panorama en couleurs. Numéro Spécimen gratuit, 130, rue de Lille, PARIS.

Vous ne connaissez pas la rudesse de mon père... S'il me brise une seconde fois, je suis un homme perdu... —Mathurin pardonnera, je m'en charge!... —Nous verrons... Mais j'ai peur que, pour une fois, M. de la Ferlandière ne se trompe. Et alors ce serait terrible!... —Montez!... —Vous le voulez...? —Je le veux!... Et Claude monta. Pendant tout le trajet, Bruno, étonné du regard, avec fixité, les paysages qui semblent accourir à sa rencontre aux glaces de l'express: Villers-Saint-Paul, Longueil-Sainte-Marie, Compiègne, Ribecourt... l'abbé de d'Ourscamp... Noyon... Puis il devient agité, nerveux, se retournant avec des signes d'effroi, surtout après avoir dépassé Chauny. Jacques le rassure très doucement, présentant ses craintes, aux interrogations anxieuses, et donnent d'avance réponse à tout: —Je vous assure, Bruno, que vous ne devez vous inquiéter de rien, chacun vous attend; je ferai l'impossible pour que personne ne vous dérange, et le calme sera absolu autour de vous... —Oh! oui, du calme!... J'ai soif de calme, de silence et d'oubli!... C'est chez vous, n'est-ce pas, que je descends?... Et il ajoute avec un sourire amer: —Puisque je n'ai plus rien à moi dans mon propre pays... —Où, c'est chez moi, nous vous soignerons bien... Je vous offrirai ma plus belle chambre. —Et vous serez là, souvent, auprès de moi?... —Tantôt... Luce aussi... et la tante de l'Abbaye... et tous vos amis... —Je n'ai plus que vous comme ami, à cette heure... A la gare du Val d'Api, Luce et Paule attendent anxieusement le train, appuyées contre la balustrade de fer, il y eut des effusions courtes et au sitôt, dans une voiture de Jacques disposée spécialement à cet effet, le retour commença par la grande route de la Vallée, vers le village natal. Bruno ferme d'abord les yeux, car la pluie de la petite ville est pleine de curieux; puis, quand le silence de la vraie campagne a descendu, enveloppant de son calme le groupe des voyageurs, alors seulement le comte regarde, avec une expression craintive d'abord, puis peu à peu la défiance se dissipe, une sorte de curiosité affectueuse monte en lui comme un renouveau... Il remarque qu'on a fait des coupes exagérées dans le Bois Roux qui dépend du château, qu'on a bâti une maison de garde du côté de la Tombe-Régnière... et que les peupliers de la route ont grandi; il se tait ensuite, car Fleuries approche, et les choses lui parlent ici un langage mystérieux qu'il ne connaît pas; puis, et dont la souffrance seule vient de lui donner la clé. Souvent, à l'heure de la mort, les souvenirs du tout premier âge, en fous d'une façon inconsciente au fond de notre cœur, semblent brusquement se réveiller, remonter en tempête à la surface de nos mémoires, et vouloir accompagner notre âme à sa sortie de ce monde, comme ils l'accueillirent jadis à l'arrivée. Bruno éprouve cette impression: après avoir lutté contre l'attendrissement qui le pénètre, l'envahit tout entier, après s'en être défendu comme d'une faiblesse de sa sensibilité malade, il s'y laisse maintenant aller tout entier; il s'y abandonne, déjà vaincu par la sympathie mystérieuse de choses inanimées; il tend les mains comme un enfant vers les clochers, les toits rouges et lilas qui surgissent tout à coup dans les champs, au détour des bois et des cotteaux, il nomme les mai sons et les chaumes... Puis, subitement, ses yeux agrandis par la fièvre s'emplissent d'attention; là-bas... dans le fond de l'horizon, il vient d'apercevoir les flèches des deux tourelles de l'ancien château des Saint-Agilbert, qui se découpent hardiment, comme deux épées géantes, dans un large carré de ciel bleu. Cette vue lui donne une telle secousse, et remue en lui de si graves souvenirs, qu'il se rejette en arrière, les deux mains crispées sur la poitrine, comme s'il étouffait, ne pouvant soutenir la comotion que ces impressions nouvelles et inattendues produisent en son âme épuisée. Jacques et Luce le calment; leurs mains se rencontrent presque sur le front brûlant du blessé qui s'excite, s'exalte, délire, avec une fièvre sans cesse grandissante: —Ma mère!... s'écrie-t-il... Elle le court derrière la voiture!... Je viens de la voir!... Mais oui... je vous assure... elle a passé sa tête tout à l'heure à la portière... Maman, c'est moi... Maman!... tenez, là... voyez-vous, sa main malgré qui se pose sur le rebord...? Voyez-vous les veines bleues... là... là!... Et les yeux enfiévrés, hagards, surveillent la glace où ils ont cru voir apparaître à l'instant la vision irréaliste. (A suivre)

SOUS LE CONTROLE DU GOUVERNEMENT. "La Provinciale" (MUTUELLE ET PRIMES FIXES). Assurance contre le Feu. BUREAU-CHEF: EDIFICE GUARDIAN 160 RUE ST-JACQUES, - - MONTREAL. Polices de 3 ans émises à taux réduits sur risques commerciaux dont la prime est payable annuellement. Cette Compagnie n'a aucune réclamation pendant, soit contestée ou non payée, et offre toutes les sécurités voulues. TACHÉ & JODOIN, Notaires, Agents, - St-HYACINTHE. C. A. LÉTOURNEAU, " - STE-MADELEINE. J. M. BORDUA, " - ACTON-VALE.

LA COMPAGNIE F. X. BERTRAND (Successeur de F. X. Bertrand.) FONDERIE Et Constructions Mécaniques. Engins et Chaudières à vapeur, stationnaires et portatifs, Turbines à Eau, de toutes dimensions. Outillages de Moulins à Seie, à Farine, à Cardes, Machines à travailler le bois. Machines à faire le bardeau, et les boîtes à beurre et à fromage. Fournitures d'Aqueduc, de Beurrieres et Fromagories, Pompes, Bornes-Fontaines, etc. Ouvrages de Fonderie et Réparations de toute sortes. OUVRAGE GARANTI. Une visite est respectueusement sollicitée.

"LE COURRIER DES ETATS-UNIS" SEUL JOURNAL D'AMERIQUE! Publiant des dépêches spéciales de son correspondant de Paris. Les dépêches de France et autres pays d'EUROPE, de tous les grands journaux le New-York (insi que les dépêches de la presse associée de toutes les parties du monde. CONDITIONS D'ABONNEMENT PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA (Payable invariablement d'avance) Un An. 6 m. 3 m. EDITION QUOTIDIENNE (Courrier du Dimanche compris) \$12.00 - \$6.30 - \$3.40 COURRIER DU DIMANCHE (paraissant le dimanche matin) 2.50 - 1.50 - EDITION HEBDOMADAIRE (paraissant le mardi matin) 5.20 - 2.60 - 1.50 Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques, Traités, Mandats-Postes (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de H. P. SAMPERS & CO, 195 et 197 Fulton Street, New-York

L. A. Massé ASSURANCE "The Manufacturers Life Insurance Co." FEU, VIE, ACCIDENT, MARINE, BRIS DE VITRES, IDENTIFICATION, GARANTIE. Bureau de la Manufacturers Life 172 BOULEVARD GIRAUD, - - St-Hyacinthe, Que. Tél. Bell 31. Argent à prêter.

L. P. MORIN & FILS, ENTREPRENEURS-MENUISIERS MANUFACTURIERS DE Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Découpages, etc. SPECIALITE: Ban's d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles. - AUSSI - Assortiment complet de BOIS DE SCIAGE, S'écanté à la vapeur, préparé et brut, BOIS DE CHARPENTE, BARDEAUX, Etc. Tout ouvrage fait promptement SATISFACTION GARANTIE. COIN DES RUES ST-ANTOINE ET ST-JOSEPH, ST-HYACINTHE Juillet 1901. A VENDRE BEURRIERIE-FROMAGERIE DE PREMIERE CLASSE Arrondissement excellent et longue saison. Perspective d'augmentation considérable. Termes faciles sur paiement d'un quart du prix. S'adresser par lettre à A. D., bureau du "Courrier de St-Hyacinthe", St-Hyacinthe, Que.

Lussier & Gendron AVOCATS 76 Rue Girouard, - - St-Hyacinthe G. LUSSIER, L. A. GENDRON, LL. B. LIBRAIRIE E. SOLIS, ST-HYACINTHE, - - Rue Cascades. Vente constamment un assortiment complet de LITRES, ARTICLES DE BUREAUX, EFFETS RELIGIEUX, DE FANTAISIE. SPECIALITE: Huile d'olive pour Sanctuaire. Livres de dévotion. Une visite est sollicitée. Téléphone No 200. Taché & Jodoin, Notaires. Assurance contre le Feu: GUARDIAN ASSURANCE CO Bureau: 68 rue Ste-Anne, Bâtisse du "Courrier". N.B.—M. Jodoin continuera toutes les affaires du bureau de M. Taché en l'absence de ce dernier. J. de L. TACHÉ ALBERT JODOIN

CHEMINS DE FER Les trains laissent St-Hyacinthe tous les jours comme suit: G. P. R.—Allant à St-Hugues, 6.12.10 et 7.50 P. M. Allant à Farnham, etc., 8.15 A. M. et 4.05 P. M. G. T. R.—Allant à Montréal, 6.05, 7.20, 11.45 A. M., 5.35 P. M. Allant à Acton, etc., 9.14 A. M., 5.35, 9.23 P. M. I. C. R.—Allant à Montréal, 5.35, 9.14 A. M., 5.05, 8.30, P. M. Allant à Drummondville: 1.10, 5, A. M., 7.15, 6.00, 9.00 P. M.

S. CARREAU NOTAIRE N 7, Rue du Palais, St-Hyacinthe AGENT D'ASSURANCE SUR LE FEU: Sun; Liverpool & London & Globe; London & Lancashire; Atlas of Hartford. LIBRAIRIE LAMULLE & POISSON JUST POISSON COMMISSIONNAIRE Librairie de la Société Bibliographique 14, rue de Beaune, Paris Librairie et Commission en Marchandises. CONDITIONS DE PAIEMENT Un Compte-Courant est ouvert à nos Clients déposant à notre caisse une provision dont il leur est désiré reçu. Relevé de compte est envoyé trimestriellement en janvier et juillet. Pour les Clients n'ayant pas de Compte-Courant le paiement de nos envois se fait APRÈS RÉCEPTION, par chèques ou mandats postaux à notre nom. Toute facture non réglée dans le trimestre ou 2 mois recouvré par la poste, augmentée des frais de recouvrement, à la fin de chaque trimestre.